

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 993

présenté par
M. Metzdorf et Mme Saint-Paul

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le rapport annexé par l'alinéa suivant :

« Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les réponses à apporter afin d'accélérer le processus de recrutement au sein du service militaire volontaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au gouvernement de rendre un rapport sur les réponses à apporter afin d'accélérer le processus de recrutement au sein du Service Militaire Volontaire.

Le SMV est un formidable outil d'apprentissage et d'intégration pour nos jeunes français parfois en manque de sens.

Les résultats sont là et son bilan depuis sa création est plus qu'élogieux. A titre d'exemple, il y a eu plus de 86% d'insertion professionnelle en 2022, avec plus de la moitié déjà en CDD et en CDI. Et malgré la pandémie du coronavirus, le nombre de volontaires a continué à rester stable et à atteindre les objectifs fixés par le Ministère.

Cependant, depuis 2015, ce sont au total 7300 volontaires qui ont intégré le SMV. Un chiffre très bas au regard des ambitions du projet et de la qualité du travail fourni au quotidien par des centaines de femmes et d'hommes pour former ces jeunes qui s'engagent. A titre de comparaison, le Service Militaire Adapté, qui a plus de 60 ans d'existence, accueille en moyenne 6 000 jeunes par an au sein des 7 unités ultramarines et du détachement de Périgueux.

Nous devons avoir beaucoup plus d'ambition que 1200 volontaires par an pour le SMV, et des réponses doivent être trouvées par le Gouvernement, voici l'objet de cet amendement.